

Zeitschrift: Mennonitica Helvetica : Bulletin des Schweizerischen Vereins für Täufergeschichte = bulletin de la Société suisse d'histoire mennonite
Herausgeber: Schweizerischer Verein für Täufergeschichte
Band: 17 (1994)

Artikel: L'Église anabaptiste en pays neuchâtelois
Autor: Ummel, Charly / Ummel, Claire-Lise
Kapitel: 10: Familles, Églises, us et coutumes
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1055880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

X. FAMILLES, ÉGLISES, US ET COUTUMES

Après 1800, les anabaptistes installés depuis un siècle dans les Montagnes neuchâteloises s'adaptent progressivement aux mœurs du pays. Ils restent cependant très attachés aux exigences de leur foi. La famille Ummel, encore militante dans l'actuelle Eglise mennonite des Bulles, avec la famille Zbinden est l'une des seules survivantes de l'ancienne communauté des Bressels.

Après Christ et Samuel Ummel établis à La Sagne vers 1750 déjà, nous trouvons en 1809 Abram Ummel aux Cernailles¹ (Les Cernayes), près du Locle. Puis comme l'atteste le maire Matile, un deuxième Christ Ummel vient du district de Courtelary et s'installe à La Sagne en 1835. Jean Ummel, ayant habité Beauregard (Les Brenets), y arrive également après 1850².

Tant les rôles des habitants de La Sagne que les annotations de vieilles Bibles de familles retrouvées dans les combles de la chapelle des Bulles attestent que ces trois hommes étaient frères. Leur père, David Ummel, mourut en 1826.

Au milieu du XIX^e siècle, nous les trouvons tous trois en territoire sagnard, où ils exercent le métier de paysan. Contemporains de Michel Ramseyer, ils grossissent les rangs de l'assemblée des Bressels. Ces deux familles se trouvent bientôt unies par les liens du sang, puisque Abram Ummel épouse Marianne Ramseyer.

Fidèles à la confession de foi de Dordrecht, les premiers mennonites du Jura neuchâtelois se mariaient *selon le Seigneur*, ce qui signifie *entre personnes ayant la même foi, la même doctrine et ayant reçu le même baptême avant le mariage*. Soulignons que, fréquemment, le père de famille possédait une forte autorité et présidait souverainement aux mariages de ses nombreux enfants. L'un des fils de Christ Ummel, David-Henri, né en 1845, épouse Elise Ummel, la petite-fille d'Abram Ummel-Ramseyer, et exploite le domaine de La Combe-Boudry. Le frère de Christ Ummel, Jean, prend pour femme Marianne Schlatter. Leur fils

¹ Archives de La Sagne, registre du bétail.

² Archives de La Sagne, rôle des habitants.



D er aber das volck sach, ¶
steig er uff einen berg,
und saht sich: und sei-
ne jünger trattend zu
im. † Und er thett Luc. 6. e
seinen mund auff, lee-
ret sy, und sprach: Sälig sind die da
geistlich arm sind, dann das himmel-
reich ist ir. † Sälig sind die da leid Esa. 61. a
tragend, dann sy sollend getröst wer- 66. b
den.

Texte d'une Bible allemande ancienne.

Henri, né en 1844 à Beauregard, sera l'un des fondateurs de la chapelle des Bulles et son premier ancien. Etabli à La Sagne, il s'y marie en 1867 avec Anna Ummel sa cousine, sœur de David-Henri Ummel de La Combe-Boudry. Ces quelques exemples pour montrer les difficultés qu'on peut rencontrer à démêler de tels écheveaux. Les mariages entre cousins germains n'étaient pas rares³.

Les épousailles donnent lieu à de « gigantesques » réunions de familles qui ont lieu dans les fermes. La grange, spécialement aménagée pour la circonstance, résonne aux accents des paroles de l'Évangile; les chants s'élèvent, solennels, entre les poutres taillées à la hache et jointes comme des mains en prière. Puis des tables se dressent, l'ancien prononce une prière d'actions de grâce. Bientôt les plats défilent: jambon, pot-au-feu et rôti. Produits indigènes de la ferme, ils reflètent son cheptel d'élevage, veaux, vaches, cochons... L'atmosphère reste digne, le repas est ponctué de cantiques et parfois de messages bibliques: le fenil éclairé par la flamme hésitante des lanternes ne prend-il pas vraiment des dimensions de cathédrale? La fête reprend le lendemain et le surlendemain...

³ Ils étaient déjà autorisés à l'époque. Extrait du registre des Trois-Etats concernant les mariages entre cousins germains d'affinité des 10 juin et 12 novembre 1709. Recueil des pièces officielles II, pp. 1 et 2.

Voici le détail des comptes d'un mariage mennonite, en 1853⁴:

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| 47 bouteilles de vin à Fr. -.54 | 26.36 |
| Autres boissons | 8.- |
| 1 jambon 5 livres à Fr. -.70 | 3.50 |
| 3 jambons ensemble 16,5 livres | 11.55 |
| 4 douzaines d'œufs à Fr. -.64 la dz. | 2.56 |
| 49 livres de viande à Fr. -.36 | 17.64 |
| 12 livres de beurre à Fr. -.85 | 10.20 |
| 2,5 litres de crème | 2.50 |
| 20 livres de fromage à Fr. -.43 | 8.60 |
| 6 pains à Fr. -.75 | 4.50 |
| Frais divers | 25.- |
| Total | <u>119.41</u> |

Les festivités terminées, après une dernière prière, les invités reprennent la route, qui à pied, qui en char, qui à cheval. Les trajets étaient longs, certains parents venus de l'Emmental, du pays de Montbéliard ou de la région de Bâle avaient devant eux quelque trois jours de voyage. La distance ne les effrayait point. S'étant pourvus de remplaçants chez eux, ils avaient le temps.

Arrivé à destination, chacun retrouve la vie frugale d'alors. Le petit déjeuner, après la traite du matin, consiste en *röstis* frits à la *grosse graisse* (mélange de saindoux et de graisse de bœuf) et en laitages. Le dîner varie en légumes selon la saison. Ils proviennent directement du potager, en été, ou des grandes caves voûtées, en hiver. On sert presque uniquement de la viande bouillie, des saucisses ou du lard gras: les rôtis et le jambon sont réservés aux dimanches et aux jours de fête. Le soir, la famille au complet, avec les domestiques, mange soupe, fromage maigre ou séré avec les traditionnelles *rondes* (pommes de terre en robe des champs). A la fin du repas, on épluche le reste des tubercules pour le déjeuner du lendemain. Puis les langues se taisent. Le père ou l'aïeul se lève pour prendre la grande Bible de famille, souvent l'unique livre du foyer avec le Martyrologe. La lecture de l'Écriture Sainte suivie de la prière ouvre la veillée, longue et chaleureuse en hiver, plus courte en été où l'on se lève avant l'aube pour faucher l'herbe encore humide de rosée.

S'ils travaillent avec un certain acharnement les jours de semaine, la plupart des mennonites respectent scrupuleusement le dimanche. Ce jour-là, même en pleine période de fenaison, ils ne s'occupent que des traites et de l'affouragement du bétail.

⁴ Archives de la Conférence mennonite suisse, Jeanguisboden. Facture du mariage de Jakob Lehmann, Montagne de Sonceboz, 15 février 1853.

Rappelons ici l'attitude édifiante de ce père de famille de La Cibourg. Le samedi après-midi, quels que fussent la saison et l'ouvrage, il préparait le char à bancs ou le traîneau qui conduirait au culte toute sa maisonnée. Prévenant, il n'oubliait rien et préparait dans le « caisson » une bonne ration d'avoine. Il pensait que le lendemain, pendant qu'il recevrait du Seigneur la nourriture spirituelle indispensable à sa vie, la jument reprendrait, elle aussi, des forces nouvelles.

Le dimanche matin, chacun changeait d'habits pour la collation de 10 heures. Un peu plus tard, parents devant, enfants derrière, toute la famille prenait place sur le char tiré par un lourd cheval des Franches-Montagnes. Guides en mains, qu'il pleuve ou qu'il neige, qu'il vente ou qu'il gèle, le père mettait le cap en direction du modeste lieu de culte mennonite.

Disons qu'avant la construction de la chapelle des Bulles, ces cultes se tenaient dans les fermes. Imaginons un tel rassemblement: les hommes en habits de mi-laine, les femmes en longues robes et chignons. Hospitalier, l'hôte a ouvert son écurie aux nombreux chevaux et son épouse, diligente, sert soupe aux pois et fromage aux fidèles venus de loin. On s'installe dans la chambre de séjour et à la cuisine. A 13 h. 30, debout sur le pas de la porte séparant ces deux pièces, l'ancien commence le service divin. En voici l'ordonnance:

Cantique.

Lectures bibliques (Ancien et Nouveau Testament)

Prière

Message de l'ancien

Cantique

Message d'un prédicateur

Cantique

Message d'un second prédicateur

Prière d'un diacre

Cantique

Bénédiction

Ces cultes sont d'une extrême sobriété, un peu à l'image des locaux dans lesquels ils se déroulent. Les prédicateurs prêchent en « bärndütsch » et analysent avec simplicité des chapitres entiers de l'Écriture. Les services divins de plus de deux heures n'effraient personne. Autre époque! Et, avant de se quitter, on prolonge encore la communion fraternelle en buvant le thé tous ensemble dans la grande cuisine.

La réunion suivante a lieu chez un autre membre de la communauté. Le décor seul varie, car les mêmes prédicateurs officient. Agriculteurs par devoir, ils incarnent l'idéal de leurs pères: constituer une Eglise hors des atteintes du monde, travailler la nature, création de Dieu, et rester proche d'elle. L'élection des prédicateurs se fait, selon l'époque, par tirage au sort qui s'effectuait parfois ainsi: un diacre distribuait aux candidats présentés à l'assemblée un livre qu'ils devaient ouvrir. Dans l'un des volumes se trouvait un billet portant le verset 24 du premier chapitre des Actes des Apôtres: *Seigneur, toi qui connais les cœurs de tous, désigne lequel tu as choisi*. Celui qui possédait le billet était nommé⁵. Plus tard, on change de procédure. Un frère disposé à servir dans l'assemblée (Probeprediger) est mis à l'épreuve pendant un certain temps. Si, par la suite, il est reconnu capable et se sent appelé par Dieu, il sera consacré au ministère de prédicateur puis éventuellement d'ancien. (Actuellement, les Eglises décident de l'élection des anciens et des prédicateurs à la majorité des deux tiers des membres présents à l'Assemblée générale⁶.)

Longtemps encore après leur arrivée dans le Jura neuchâtelois, les mennonites louent des domaines sans les acquérir. Les autorités et la population protègent jalousement leur patrimoine et ne cèdent leur terrain qu'avec beaucoup de difficulté, quand elles ne le refusent pas froidement. Pèlerins sur cette terre, selon l'Écriture⁷, les mennonites ne recherchent pas d'abord la propriété foncière, mais réclament farouchement la liberté de culte et l'exemption du service militaire. A la fin du XIX^e siècle, ne rencontrant plus d'opposition à leur foi, ils s'établissent définitivement sur des bien-fonds qu'ils achètent avec le plein assentiment des communes. Les ventes de domaines s'effectuent selon les procédés d'alors. L'un d'eux est amusant et illustre la simplicité du bon vieux temps. Au début de l'enchère qui se déroulait à l'auberge, le préposé allumait une chandelle de longueur déterminée. Les mises allaient bon train. Mais au moment où la flamme s'éteignait, l'adjudication était prononcée en faveur du dernier offrant. Le jeu en valait la chandelle!

⁵ Archives de la Conférence mennonite suisse, Jeanguisboden.

⁶ Statuts de l'Eglise des Bulles, 31 août 1963, art. 8.

⁷ Epître aux Hébreux 11:13 et I Pierre 2:11.

